

Procédure interne d'alerte éthique :
examen de la recevabilité et instruction par le Juriste
déontologie et lutte contre les discriminations

Saisine du Juriste déontologie sur Rivaj, ou site public de la Ville ou par
courrier au moyen de l'imprimé type avec mention « confidentiel –
signalement d'une alerte » sur l'enveloppe

Accusé de réception dans les 7 jours avec rappel des risques du
caractère diffamatoire ou injustifié de l'alerte

Délai de 3 semaines pour apprécier la recevabilité ou non de l'alerte
à la réception de la demande par le juriste déontologie et lutte contre
les discriminations

Si l'alerte est recevable

Instruction du signalement par le juriste déontologie
et lutte contre les discriminations avec l'aide si
nécessaire des services et réponse à l'auteur dans
un délai qui ne peut excéder 3 mois à compter de
l'accusé réception de l'alerte

Information de l'autorité territoriale des
suites à donner et le cas échéant
signalement aux autorités judiciaires
et/ou administratives
Information du lanceur d'alerte

Fin de la procédure et
destruction des pièces du
dossier
Information du lanceur
d'alerte

Si l'alerte est irrecevable

Fin de la procédure et
destruction des pièces du
dossier
Information du lanceur d'alerte
par courrier